



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Implantation

Question écrite n° 5321

Texte de la question

M. Andre Labarrere appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du developpement economique, charge des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur l'absence de publication de decret d'application visant a limiter la creation et l'extension des grandes surfaces en milieu rural, et ce alors que M. le Premier ministre s'etait engage, devant le Senat, le 15 avril 1993, a prendre des mesures significatives. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les intentions du Gouvernement en la matiere.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre de la decision du Premier ministre de mettre a l'etude les conditions dans lesquelles des implantations commerciales nouvelles conduisent souvent a la disparition de toute vie locale dans les villages et dans les bourgs, s'est traduite par une concertation, qu'il m'a charge de mener, avec les representants des diverses formes de commerce et d'artisanat. Cette concertation, qui porte sur les differents aspects de la dereglementation en matiere d'urbanisme commercial, est actuellement en cours ; elle doit permettre de parvenir a une meilleure appreciation de l'impact des nouvelles implantations sur la vie locale. Parallelement, les actions du ministere en faveur du maintien et du developpement du commerce dans les zones rurales ont pris une nouvelle ampleur, avec l'operation « Mille villages », tandis qu'une reflexion sur les centres-villes est egalement engagee.

Données clés

Auteur : [M. Labarrère André](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5321

Rubrique : Grande distribution

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 1993, page 2688

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3556